



Numéro 26
25 septembre
2019



COLZA

- Désherbage à adapter avec le retour de l'humidité
- Surveiller les grosses altises
- Régulateur : pas systématique

Préparation des semis de blé et escourgeon

Enquêtes récolte maïs, soja, betteraves

CONSULTATION PUBLIQUE ZNT

Conseil collectif rédigé à partir de notre réseau d'observations en parcelles du début de semaine et du BSV Ile-de-France n° 32 du 24/09/19. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du Nord du département de Seine-et-Marne.

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans le Guide Culture Info.plaine - campagne 2018-2019. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée.

Document rédigé par :

Louise VAN CRANENBROECK
07 79 99 53 40

Service Agronomie

418 Rue Aristide Briand
77350 LE MEE-SUR-SEINE
Tél. : 01 64 79 30 75

www.ile-de-france.chambagri.fr

OPE.COS.ENR.15-2. 19/10/18

Avec le soutien financier de :



Avec la contribution financière de l'Etat et de l'Union européenne au titre de l'opération de développement agricole de soutien.

COLZA

2 à 6 feuilles

➤ Désherbage

Avec le retour des pluies, l'avancée du calendrier, les levées tardives ou absences de dicotylédones, il est opportun de réaliser un état des lieux du salissement des parcelles avant de faire « systématiquement » un racinaire.

- 1) Sur les 1^{ers} semis de colza ET sans observations de levées de dicotylédones : on peut s'abstenir du racinaire et basculer sur du MOZZAR, FOX ou encore IELO plus tardivement selon l'évolution du salissement.
- 2) Sur la 2^{ème} période de semis avec des levées hétérogènes, on peut sécuriser un premier passage de racinaire avec NOVALL, BUTISAN, ALABAMA (mais plus cher) à 1 l/ha puis refaire un point en post-levée.

Pour rappel, dès qu'il y a des colzas, COLZOR TRIO, AXTE...



RESERVE AUX ADHERENTS

N'hésitez pas à nous solliciter pour adapter votre programme aux conditions sèches.

➤ Ravageurs

➤ **Limaces** : A surveiller jusqu'à 3 feuilles, avec le retour de conditions humides, sur les colzas les plus en retard et avec beaucoup de paille.

➤ Grosses altises

Les captures démarrent en cuvette depuis la semaine dernière, principalement sur l'ouest du département. Les parcelles qui ont passé le stade 4 feuilles sont sorties de la phase sensible.

La météo de cette semaine ne sera pas favorable aux grosses altises.

➤ Surveiller les colzas les plus en retard ou à levée hétérogène avec une majorité de pieds à 2-3 feuilles.

➤ Seuils indicatifs de risque avant le stade 4 feuilles :

- 8 pieds/10 avec morsures pour un colza poussant.
- 3 pieds/10 pour un colza à croissance lente (cela devient le cas avec la persistance du sec).

➤ Produits utilisables selon le secteur :



RESERVE AUX ADHERENTS

➤ Régulateur sur semis avant le 20/08 : pas systématique

La question se pose de réguler les colzas en semis précoces réalisés avant le 20/10 et qui ont pu profiter des pluies du 16-17/08.

Les facteurs à risque pour l'élongation automnale sont le stade, la variété, le peuplement et la disponibilité en azote.

La dynamique de croissance des colzas reste assez modérée en raison de l'absence de pluie depuis quasiment 6 semaines, ce qui réduit le risque d'élongation. De plus les prévisions météo ne semblent pas à la hausse des températures, donc des conditions peu poussantes.



Grosse altise
Source : Terres Inovia

Le régulateur n'est à envisager que en cas de semis précoces (avant et autour du 15 août), **AVEC** une variété sensible à l'élongation automnale (type ADDITION, TEMPTATION, ARCHITECT...),

COMBINE A une forte disponibilité en azote (apport organique fréquent, accident sur la culture précédente...),

OU un fort peuplement (plus de 15 pieds/mètre linéaire en semis de précision ou 50 pieds/m² en semoir céréales).

Grille d'aide à la décision :

 **RESERVE AUX ADHERENTS**

GESTION DES ADVENTICES AVANT SEMIS DES BLES

Faux-semis

Avec le retour des pluies, il peut être opportun de réaliser des faux-semis sur les parcelles prévues à semer APRES le 15-20 octobre. Ces faux-semis doivent précéder d'environ 3 semaines le semis de blé pour s'assurer de semer sur un sol propre.

PREPARATION DES SEMIS DE BLE ET ESCOURGEON

 **RESERVE AUX ADHERENTS**

ENQUETES RENDEMENT

Nous vous invitons à nous faire un retour de vos résultats de récolte en cliquant sur les liens suivants :

[Enquête betteraves](#)

[Enquête maïs](#)

[Enquête soja](#)

Vos résultats nous serviront à comprendre la campagne et les éventuels incidents de culture. Nous ferons une synthèse par culture en fin de campagne.

CONSULTATION PUBLIQUE ZNT PHYTO

Éléments de langage, réponse à l'arrêté ZNT

Contexte

Après l'arrêté du conseil d'Etat qui a cassé le précédent arrêté d'application de produit phyto au motif qu'il ne protégeait pas assez les citoyens, le gouvernement souhaite prendre un arrêté fixant une nouvelle limite d'interdiction de pulvérisation de produits phytosanitaires le long des zones d'habitation à :

- 10 mètres incompressibles pour les substances avec certaines mentions de danger,
- 10 mètres pour les cultures hautes,
- 5 mètres pour les cultures basses.

Ces distances pourraient être réduites à, respectivement, 5 et 3 mètres en recourant à des techniques réductrices de pulvérisation.

Une concertation publique est ouverte en ligne et se terminera le 1^{er} octobre. Plus de 10 000 réponses ont été publiées.

Vous le trouverez à l'adresse suivante :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-publique-sur-un-projet-de-decret-et-a2032.html>

Nous comptons sur vous et votre mobilisation pour mettre une pression maximale au gouvernement. Attention : pas de copier/coller et nous vous conseillons aussi de rentrer votre adresse mail pour que votre contribution soit prise en compte !

Tout comme l'an dernier, nous sommes en situation de sols secs en amont des semis. Les graminées ne lèvent pas ou peu et cela compromet l'efficacité des faux-semis.

▲ **Éléments de langage pour répondre :**

- Les produits phytosanitaires ne sont pas des produits anodins, mais leurs effets et dangers sont déjà étudiés et leurs impacts limités lors des études pour leurs autorisations de mises sur le marché. 90 % des pesticides les plus dangereux ont été interdits en agriculture depuis plus de 15 ans.
- Cette nouvelle ZNT ne répond pas à une obligation européenne, aujourd'hui seuls deux pays européens (l'Allemagne et la Slovaquie) ont une ZNT habitation (la Wallonie a une distance le long des écoles, crèches, hôpitaux...)
- Nous avons déjà un arrêté de protection des lieux accueillants des personnes sensibles. Elargissons-le aux zones d'habitation, mais pas plus et dans les mêmes conditions.
- Avec cet arrêté la France aura la réglementation européenne la plus sévère sur ce sujet empêchant notre agriculture d'être compétitive.
- Ces ZNT seront demain des zones où les dépôts sauvages se multiplieront, où l'insécurité sera augmentée avec un accès simplifié derrière les habitations. Ces dernières années +20 % de cambriolages en zone rurale.
- Cette disposition retirera une surface importante de la ferme France, cela représente une perte de production de XX ha.
- Avec ce dispositif, toute production sur ces surfaces disparaîtra, même l'agriculture biologique (utilisatrice elle aussi de pesticides qui représentent 30 % des volumes vendus en France) est concernée.
- La France a le meilleur indice de durabilité selon le magazine « The Economist », faisant du système français, le système agricole le plus durable au monde, pourquoi vouloir durcir une réglementation qui protège déjà la population.
- La chimie est omniprésente dans notre quotidien, avec des produits interdits en agriculture depuis plusieurs années. Les produits incriminés ici sont les mêmes que l'on retrouve dans nos maisons, pourquoi traiter l'activité agricole différemment ?
- Les phytosanitaires ne diffèrent pas des médicaments et antibiotiques que nous prenons
- Cet arrêté ne répond à aucune étude scientifique de dangerosité.
- L'urbanisation rogne les terres agricoles et non l'inverse, il ne faut pas perdre d'avantage d'hectares,
- Préférons le dialogue plutôt que des normes contraignantes, développons l'application des chartes de bon voisinage.
- Malgré l'utilisation des pesticides, l'espérance de vie continue d'augmenter,
- Malgré leur exposition aux produits phytosanitaires, les agriculteurs ont un taux de cancer moins élevé que la moyenne nationale. (-28 % de cancers chez les agriculteurs, moins de 0,1 % des cancers sont liés à des facteurs environnementaux.)
-
- L'obligation d'inclure un délai de prévenance des riverains dans les chartes est impossible à mettre en œuvre, les traitements étant tributaires des conditions météorologiques
- La procédure de mise en place des chartes prévues par l'arrêté risque d'être compliquée à mettre en place
- En cas de maintien du projet en l'état, cette nouvelle réglementation ne pourra s'appliquer qu'à la prochaine récolte et ne pourra donc pas concerner les cultures déjà semées.

COMPTEUR A GRAINES EN VUE DES SEMIS

Un compteur à grain est à votre disposition à la Chambre d'agriculture au Mée-sur-Seine sur rendez-vous, pour vous permettre de mesurer le PMG de votre semence de ferme.

Nous contacter au 06 71 39 38 87 / 07 78 24 48 86 / 06 07 18 17 66/07 75 10 58 41

Mes p@rcelles donne vraiment bonne mine !

Pour la rentrée, partez d'un bon pied et pensez à vous équiper

Pour la nouvelle campagne,
nous avons la mine réjouie avec Mes p@rcelles !

La solution internet des Chambres
d'agriculture, mise en place pour
enregistrer vos interventions
parcelles au quotidien, au
bureau comme au champ.



Contact Laurence Gousson : 06 07 66 86 40
www.mesparcelles.fr

mes
p@rcelles

Photo : © Anthony Kuzmin / iStock



Retrouvez les bulletins info.pl@ine, les BSV de la région ainsi que les guides culture sur notre site Internet.
La Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Toute rediffusion et reproduction interdites.